



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

COMMUNE DE BOMBON
48 RUE GRANDE
77720 BOMBON

Tél. : 01.64.38.70.84

secretariat@bombon.fr

pydu06janvier 2026CM

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 06 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SALAZAR Joëlle, Maire de la commune de BOMBON.

Etaient Présents : Madame SALAZAR Joëlle, la Maire, Monsieur GAUTHIER, Alain, M. RIGAL Fabrice, Monsieur LEGEAY Nicolas, adjoints, Monsieur VIDAL Bernard, Madame TILLIETTE Bernadette, Madame LOCQUENEUX Sylvie, Madame DELENIN Christine, Monsieur GALINOU Coryne, Madame GALINOU Pierre, Monsieur CHAUVEL Richard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame CARON Magalie, Adjointe, Monsieur PASQUIER Denis, Monsieur MOUANDJO Paul, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs donnés : Madame CARON Magalie à Madame TILLIETTE Bernadette, Monsieur PASQUIER Denis à Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MOUANDJO Paul à Madame SALAZAR Joëlle.

La Maire ouvre la séance à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il est procédé à la désignation d'un secrétaire au sein du Conseil. Madame TILLIETTE Bernadette est volontaire pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 est adopté.

I) DELIBERATIONS

**1°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE
PROGRAMME 2026 - RUE DES BRISSETS ET CHEMIN DE LADY :**

Madame la Maire indique que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne lui a fait parvenir un avant-projet concernant des modifications de l'éclairage public pour 4 points lumineux rue des Brissets et 3 pour le Chemin de Lady. Ces modifications s'imposent parce que les ampoules à vapeur de sodium ne seront plus commercialisées et de ce fait la maintenance cessera.

Deux choix se présentaient : le choix d'une version simple ou d'une modification avec détecteur de présence.

Après une longue discussion, la solution retenue pour la rue des Brissets et le Chemin de Lady est de simplement remplacer les luminaires sur mâts conservés.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de BOMBON est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue des Brissets et Chemin de Lady :

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire pour la rue des Brissets à **3 149.00 € HT et 3 778.00 € TTC.**

Le montant des travaux est estimé d'après l'**Avant-Projet Sommaire** pour le Chemin de Lady à **2 400.00 € HT et 2 880.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix Pour dont 2 pouvoirs Mme CARON Magalie, M. MOUANDJO Paul, (3 abstentions M. LEGEAY, M. GALINOUE dont 1 pouvoir (M. PASQUIER).

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) de la rue des Brissets et du Chemin de Lady en version simple avec mats conservés,

- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des sept luminaires sur mâts conservés sur le réseau d'éclairage public de la rue de Brissets et Chemin de Lady.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

* Monsieur LEGEAY fait remarquer qu'une sectorisation du réseau électrique donnerait davantage de latitude sur les choix à faire (détection ou pas par ex).

- Madame la Maire avoue que des renseignements à ce sujet n'ont jamais été pris, il faudrait entamer une étude pour maîtriser la question.

II INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Dimanche 10 Mai 2026 : Marathon Médiéval « Blandy-Les-Tours » et Semi-Marathon:

- Madame la Maire fait part à l'assemblée que le département a choisi d'organiser un nouvel événement en Seine-et-Marne en s'appuyant sur un concept novateur, qui associe sport, culture, histoire et valorisation du patrimoine et du territoire. Le Marathon médiéval se déroulera le dimanche 10 mai 2026. Au départ de Blandy-Les-Tours jusqu'à Provins, il traversera 13 communes, dont la commune de Bombon, sur la distance officielle de 42,195 km.

Le parcours du semi-marathon distance officielle de 21,097 km concernera davantage encore notre village avec le fief des Epoisses, l'église St Germain et le château de Bombon.

Lors d'une réunion en décembre dernier l'Assemblée du Département a décidé de créer un appel à projets au profit des communes traversées par le Marathon Médiéval de Seine-et-Marne pour la mise en place d'actions et/ou d'animations festives durant cet événement.

A cette occasion, Madame la Maire a reçu un courrier émanant du Conseil Départemental proposant aux communes concernées par cette manifestation de transmettre avant le 11 février 2026 leur dossier de demande de subvention.

Madame la Maire encourage les conseillers à se lancer dans cette aventure pour faire de notre village un espace festif lors du passage des marathonniens.

2°) Remerciements -repas des aînés :

- Madame la Maire fait part aux élus des remerciements de Madame HENNION Arlette pour le colis des aînés offert en fin d'année. Elle souhaite ses meilleurs vœux à toute l'équipe municipale, aux membres de la commission d'action sociale et au personnel communal.

- Madame la Maire rappelle que le repas des aînés est prévu le samedi 17 janvier à 12h, dans la salle polyvalente et demande aux élus disponibles d'être présents le vendredi 16 janvier 2026 à 14 heures pour prêter main-forte aux agents techniques pour l'installation de la scène. De l'aide sera aussi la bienvenue pour le démontage de cette même scène le lundi 19 janvier.

3°) Atelier « activité physique adaptée et mémoire » :

* Madame Bernadette TILLIETTE rappelle aux membres du conseil que depuis 3 ans des ateliers d'activité physique adaptée, soit 10 à 12 séances, sont organisés pour les seniors retraités ; différentes thématiques ont été proposées : activité physique adaptée et mémoire, équilibre en mouvement, développer sa mémoire. Les participants, 10 à 15 personnes, sont toujours ravis, tant par le contenu de l'atelier que par la convivialité de ces moments passés ensemble.

* Madame Bernadette TILLIETTE a contacté les 2 organismes qui sont intervenus sur Bombon. Cette année 2026, il n'y a plus de possibilité d'organiser un atelier pris en charge par la Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF) ou par la conférence des financeurs. L'Agence Spécialisée (AS) Mouvement propose par contre un atelier sous forme de prestation de service dont le devis s'élève à 1224 euros. Pour 12 séances d'1 heure, sur les thématiques et à la date de notre choix.

Vu l'intérêt manifesté par les seniors, l'ensemble du conseil est favorable à cette proposition. Elle rappelle que pour avoir en 2027 un atelier financé, il conviendra de se rapprocher des organisateurs dès juillet 2026. Elle précise d'autre part qu'elle pourra mettre en place l'atelier de 2026, mais que suite aux élections municipales de mars, un membre du nouveau conseil devra ensuite prendre le relais pour suivre son déroulement.

4°) Episodes neigeux :

* Plusieurs élus sont allés aider les personnes dont les véhicules se sont trouvés bloqués par la neige rue du Pont Madame. Ils ont ensuite fermé cette voie communale en y mettant de la rubalise à 22 heures 30.

5°) Antenne orange château d'eau :

- Madame la Maire indique qu'elle a contacté le correspondant ORANGE, Monsieur MULETTE et Mme SOURON la correspondante VEOLIA. Les travaux concernant l'installation de l'antenne Orange se dérouleront durant les dernières semaines du mois de janvier.

6°) Rendez-vous avec l'architecte ROUVEAU projet vestiaires de football :

- Madame la Maire indique qu'elle a prochainement rendez-vous avec l'architecte Monsieur ROUVEAU pour le projet des vestiaires féminins. Il présentera le second projet qui reste dans les limites du budget demandées par la commune.

Elle ajoute qu'une grosse fuite (facture de 5 000.00 €) a été constatée par la sté AQUALTER sur le compteur d'eau rue de Saint-Méry qui alimente le terrain de football. La société AQUALTER a réparé le compteur. Après vérification, il ne tournait plus.

- Madame la Maire informe les élus que les peupliers au terrain de football vont être retirés. Ces essences sont très nocives pour les canalisations. Elle ajoute qu'elle n'est pas hostile à replanter des arbres mais pas de cette essence-là.

* M. LEGEAY demande s'il y a une procédure qui est mise en place pour relever régulièrement les compteurs.

- Madame la Maire répond par la négative mais remarque que ce serait une bonne chose de le faire

pour traquer les fuites.

7°) Contrat Rural de voirie - CoR :

- Madame le Maire indique qu'une réunion est prévue en février prochain pour le Contrat Rural de voirie avec le département et la région à Melun. Elle s'y rendra avec Monsieur GAUTHIER.

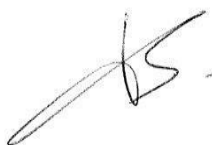
8°) Retrait de pylônes rue de Saint-Méry et rue du Moulin :

- Madame la Maire indique que les pylônes dans le petit bois sur la route de Saint-Méry ont été retirés par ENEDIS. Celui qui subsiste encore dans les champs, derrière la rue du moulin, sera enlevé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 48.

La Maire,

La secrétaire de séance,



Joëlle SALAZAR



B. TILLIETTE